



Procès-verbal de Réunion de la Commission d'arbitrage

Le 18 février 2019 à 18 heures 30, la commission des arbitres s'est réunie au comité départemental de pétanque sur convocation du président.

La commission était présidée par M. Levacher roger, en qualité de président .

La réunion s'est déroulée en présence des membres de la commission dont les noms suivent : Le floch salvatorica, Albano patrick, Duchène hadrien, Jaso raphael, Baly jean claude, Tartaglia gérard, Dayne jean pierre.

Membre (s) excusé (s) ou absent (s) : Depasse andré

Membre (s) invité (s) : Rougier laurent

* IL A ETE EVOQUE:

- En début de séance laurent Rougier nous informe que suite au congrès départemental , il a été décidé que le comité aura la charge de verser les indemnités des arbitres suite au vote demandant aux joueurs de verser 1 euro supplémentaire pour financer la formation et les indemnités des arbitres.
- Il demande également que pour chaque réunion des arbitres, un compte rendu soit effectué ! Celui ci sera validé par le comité par rapport aux décisions qui seront prises !
- Dorénavant les arbitres désignés pour arbitrer recevront une convocation pour l'arbitrage.
- Le comité déclarera à l'URSSAF les indemnités de chaque arbitre qui doivent les déclarer à leur tour aux impôts !
- Les arbitres n'auront plus besoin d'envoyer les fiches de frais , puisque ce sera un forfait qui sera valable pour tout les arbitres.
- La fédération a établi un barème minimum pour les concours;
- Le comité étudiera la possibilité de créer un document qui indiquera la somme à déclarer aux impôts pour chaque arbitre et qui sera envoyé en fin d'année !
- Patrick Albano nous rappelle que lors de la première réunion nous avons évoqué les frais pour les arbitres qui s'élèvent à 50 euros :(40 euros pour l'arbitrage et 10 euros pour les frais kilométriques) Il n'y aura plus de dépassement d'honoraires !
- En ce qui concerne les Qualifications , il a été établi que pour le samedi les arbitres seront rémunérés , mais pas le dimanche !
- Pour la Coupe de France : l'arbitrage doit être géré par un arbitre extérieur au club, pour éviter tout malentendu !!
- La nomination des arbitres pour les concours et les qualifications passe par la commission ; elle e est ensuite validée par le comité ;
- La commission s'est rendu compte que certains arbitres avaient le monopole de l'arbitrage !!



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal - Comité Régional Occitanie

Affiliée au C.N.O.S.F. - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



- Pour le CDC, Coupe de France et Coupe de l'amitié les frais d'arbitrage restent à la charge du club organisateur !

* Questions :

- Plusieurs questions ont été posées pour l'année prochaine :

- Coupe de France, Championnat Des Clubs, Coupe de l'amitié :

Qui désigne l'arbitre ? Qui réglera l'arbitre ? Pourquoi ne pas demander une participation aux clubs ce qui permettrait d'indemniser l'arbitre ?

- Roger Levacher nous rappelle qu'il y a encore des problèmes pour trouver des clubs qui veulent bien recevoir !! Que peut-on faire pour inciter les clubs à organiser les CDC !!

- Poser la question au comité si les CDC sont payants par équipes inscrites ?

* DIVERS :

- La ventilation des arbitres a été effectuée pour les championnats des clubs féminin et les vétérans ; seuls St Martial, Mirabel, Grisolles et Puylagarde n'ont pas encore d'arbitre désigné !

- Jaso Raphaël ne pouvant pas arbitrer le concours du 8 mai à Labastide du Temple, il sera remplacé par DUCHENE Hadrien ;